Image not found or type unknown

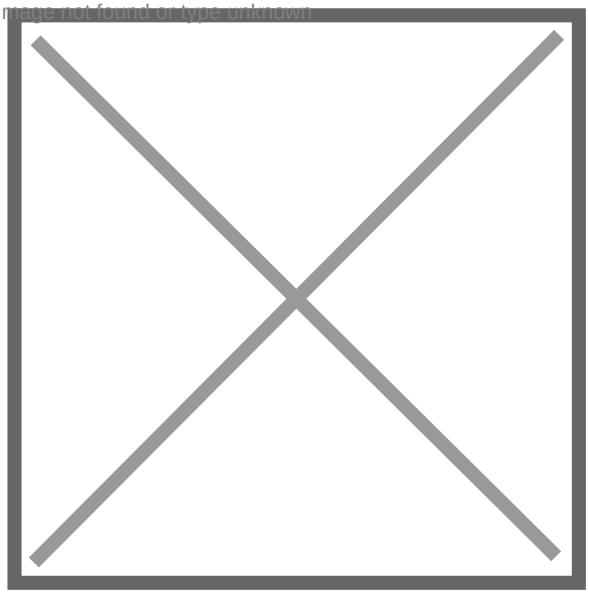

Problème pour le paiement assurance

Par **custom**, le **23/01/2014** à **14:14**

Bonjour,
Je viens demander un renseignement et réponses à un litige
avec l'AMV

J'ai demandé un devis par internet pour une moto 125 à AMV le 11-12-2013. Ce montant pour une tous risque était de 138€. Dans la foulée j'ai pris cette assurance et ai payé les 138€ pour l'année, hors quelques temps après on me réclame 5€ de plus et ils m'ont envoyé un courrier pour me résilier.....
Aujourd'hui j'ai reçu un autre courrier de menaces, me réclamant toujours les 5€ que je ne dois pas, me menaçant de résiliation sans retour de ce que j'ai payé et menaçant aussi de me mettre au contentieux (qui n'a aucun impact juridique ! et ne peux pas m'obliger à quoi que ce soit).
Donc je voudrais savoir dans un premier temps si ils ont le droit de me réclamer 5 € de plus comme ça, Aussi, de me résilier sans me rendre mon argent et de me mettre au contentieux, qui ne sert à rien de toute façon.

Je leur ai répondu que je ne paierai jamais cs 5€que je ne dois pas

Merci pour votre réponse

Les assureurs sont des voleurs, mais là ça dépasse les bornes !

Cordialement

Par **alterego**, le **23/01/2014** à **19:20**

Bonjour,

Un devis et une souscription par Internet, vous avez probablement souscrit votre contrat par l'intermédiaire d'un site "comparateur d'assurances", qui plus qui moins est un piège à c.. par excellence.

138€ n'était peut-être pas le tarif tout compris de l'assureur, il ne faisait pas état de frais de dossier, ou encore le comparateur n'avait pas été mis à jour.

Vous avez pris le risque de souscrire un contrat sans avoir pris la peine d'en prendre intégralement connaissance.

Cordialement

Par **custom**, le **23/01/2014** à **20:22**

Bonsoir alterego,
désolé, mais vous avez tord sur toute le ligne !...
j'ai fait ma demande de devis non pas par un comparateur, mais bien sur le site de l'assurance !
(assureur en ligne, AMV n'ayant pas de bureau comme les autres assureurs)de plus lorsque j'ai envoyé mon paiement et mes documents, personne ne m'a dit quoi que ce soit !

Alors répondre des inepties quand on ne connait pas les tenants et aboutissants, ce n'est pas du renseignement mais du n'importe quoi !
Vous auriez dû me demander avant d'écrire ça !
Savez vous au moins ce qu'est un devis ?...

je suis mécontent de votre réponse !

Par **alterego**, le **24/01/2014** à **01:30**

Bonjour,

La courtoisie est le produit de l'éducation, on ne peut en vouloir à ceux qui n'en ont reçu qu'un vernis ou pas reçu du tout.

Faut-il vous rapeler que nous ne devons pas avoir à vous demander, en revanche, **vous** avez le devoir de renseigner vos questions avec pertinence, ce qui, hélas, n'a pas été le cas.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Lag0**, le **24/01/2014** à **07:56**

Bonjour,
Comment l'assureur justifie t-il cette demande de 5€ supplémentaires ?
Lors d'une souscription par internet, il est souvent donné un tarif "provisoire" qui peut être revu une fois que vous avez fait parvenir à l'assureur les pièces du dossier (permis de conduire, carte grise, certificat de l'assureur précédent).

Par **custom**, le **24/01/2014** à **08:10**

Bonjour lag0,
et bien je ne sais pas du tout comment ils justifient ça ! j'ai demandé, mais n'ai jamais de réponse par mail.... une drôle d'assurance !
Il n'y a rien eu de changé entre ce que j'ai dit ou fait sur le devis et envoyé et écrit...
De toute façon fin d'année je m'en irai de chez eux ! plus confiance !

bonne journée

Par **Lag0**, le **24/01/2014** à **08:16**

[citation]et bien je ne sais pas du tout comment ils justifient ça ! [/citation]
C'est un peu difficile à croire, lorsque l'assureur vous a demandé de payer 5€ supplémentaires, il a bien du vous dire pour quoi tout de même ?
- erreur de tarification
- frais administratifs
- couverture supplémentaire
- etc.

Par **custom**, le **24/01/2014** à **08:20**

absolument pas ! il y a juste le paiement de 143€ demandé - 138€ déjà versé, moi non plus je ne comprends pas !
je les ai menacé de porter plainte si ils continuaient comme ça. Mais ils ne répondent jamais par mail !

Par **alterego**, le **24/01/2014** à **10:08**

Bonjour,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Jamais par mail (vous venez d'en faire l'expérience). Ecrivez à son Président

Monsieur Franck ALLARD
S.A.S AMV Courtage d'assurances
Rue Cervantès
Mérignac
33375 Bordeaux Cedex 9 *

Expliquez lui le litige de manière concise sans vous laisser emporter, quelles que soient les raisons que vous ayez de le faire. Mentionnez que l'absence de réponse à vos divers mails, vous contraint à lui adresser la présente et demandez-lui de bien vouloir vous excuser de le solliciter. Remerciez-le de l'attention qu'il portera à votre requête.

Je ne vous promets rien, mais chaque fois que j'ai eu à solliciter le "haut" responsable j'ai fait sauter les barrages et obtenu satisfaction.

Cordialement

* sources www.amv.fr et www.société.com

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés